

Procès-Verbal du Conseil Municipal

du 02 JUILLET 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe l'Assemblée des excuses et des pouvoirs reçus.

Etaient présents tous les Membres en exercice sauf M. CALIBRE M., Mme PONTIÉ M., Mme HOUZIAUX C., M. HÉMERY J., M. GUISGAND T., Mme VAN BEVER V., M. LEMAIRE D. et Mme MACHU M., absents, excusés, qui ont donné procuration respectivement à M. BLANCHANT G., Mme TAPPELLA S., Mme SKWAREK M., M. OGEZ S., M. HIEL D., Mme BRUNELLE M., Mme SAYAD N. et M. VALCKE D.

MM. SALOMÉ C., VANPEPERSTRAETE C., DEMEESTER A. et WILLEMET J., absents.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame Carine BANAS est élue Secrétaire de séance.

Modification du tarif du conservatoire municipal de musique « Boris Vian » à compter du 1^{er} septembre 2018.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet « Trait d'Union » et dans la perspective de labellisation du conservatoire, il y a une volonté de favoriser de nouveaux publics qui se traduit par la poursuite des formations musicales jusque 25 ans au lieu de 18 ans et un tarif plus attractif.

Le Conseil Municipal est invité à valider les nouveaux tarifs du conservatoire municipal comme suit :

TARIFS	FAMILLES VENDINOISES OU ENFANTS SCOLARISES A VENDIN		FAMILLES NON VENDINOISES	
	1 seule inscription	Plusieurs inscriptions	1 seule inscription	Plusieurs inscriptions
Classes d'éveil (4,5 et 6 ans) et ateliers et pratiques collectives seules	39 € / an 13 € / trim.	33 € / an 11 € / trim.	78€ / an 26 € / trim.	66 € / an 22 € / trim.
Élève de 7ans à 25 ans Formation musicale et/ou instrumentale	48 € / an 16 € / trim.	39 € / an 13 € / trim.	96 € / an 32 € / trim.	78 € / an 26 € / trim.
Élève de plus de 25 ans Formation musicale et/ou instrumentale	135 € / an 45 € / trim.		270 € / an 90 € / trim.	
Elève de plus de 25 ans Ateliers et pratiques collectives seules (orchestres, ensembles divers, chorale)	48 € / an 16 € / trim.		78 € / an 26 € / trim.	
Membre d'une association musicale vendinoise <i>Tarif unique d'inscription à l'école</i>	48 € / an 16 € / trim.		48 € / an 16 € / trim.	
La location d'instrument <i>Réglable en une seule fois</i>	39 € / an		39 € / an	

Monsieur le Maire précise que la proposition a reçu un avis favorable de la commission des finances. Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 25 – Contre : 0, les nouveaux tarifs sont validés.

Marché mutualisé d'assurances.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour les marchés d'assurance qui arrivent à terme au 31 décembre 2018.

Il propose de s'associer aux villes de Hulluch, Noyelles-sous-Lens et Harnes par un groupement de commandes pour :

- Protection juridique de la ville,
- Assurance de la responsabilité civile et risques annexes,
- Protection juridique des agents,
- Flotte automobile

La Commune de Noyelles-sous-Lens sera porteuse du projet.

La proposition a reçu un avis favorable de la Commission des finances.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 25 – Contre : 0, la Commune s'associera au groupement de commandes marché d'assurances pour les contrats qui la concerne.

Marché mutualisé – structure de jeux.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un projet de réflexion a été mené conjointement avec la Ville de LENS pour l'installation de structures de jeux dans le quartier prioritaire des Hauts de Lens.

Monsieur le Maire explique qu'il est opportun de lancer une procédure de consultation mutualisée.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 25 – Contre : 0, une procédure de consultation mutualisée sera lancée avec la ville de Lens, la Commune de Vendin-le-Vieil est désignée comme coordinatrice.

Marché d'acquisition de fonds documentaires.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour qu'il l'autorise à valider la décision de la Commission d'Appel d'offres du 28 juin 2018 concernant l'acquisition de fonds documentaires et ludiques tous supports.

Il informe que la CAO a validé les titulaires suivants :

- Lot 1 : fictions adultes & documentaires tout public : Alizé – SFL,
- Lot 2 : fictions & documentaires jeunesse : Furet du Nord,
- Lot 3 : bandes dessinées, mangas et comics : Furet du Nord,
- Lot 4 : CD : GAM Annecy,
- Lot 5 : DVD : COLACO,
- Lot 6 : jeux vidéo : RDM Vidéo,
- Lot 7 : Jeux : Didacto,
- Lot 8 : livres soldés : Expodif Collectivités.

Monsieur le Maire propose de valider la décision de la CAO.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 25 – Contre : 0, Monsieur le Maire est autorisé à notifier le marché aux titulaires.

Médaille de la Famille.

Monsieur le Maire rappelle aux élus présents qu'une gratification variable selon la catégorie (Or, Argent et bronze) est allouée aux mamans Vendinoises qui figurent aux promotions de "la Médaille de la Famille Française".

Il précise que l'arrêté du 24 juin 2015 relatif à la médaille de la famille supprime les catégories et instaure cette gratification indistinctement aux pères et aux mères de familles concernées. Il convient donc de modifier la dernière délibération.

Après avis de la Commission des Finances, il propose au Conseil Municipal d'arrêter la somme à 65 euros pour les nouvelles demandes de médailles de la Famille.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 25 – Contre : 0, la gratification unique s'élève désormais à 65 euros.

Demande d'avis du Conseil Municipal pour la cession d'un logement locatif social SA d'HLM SIA Habitat sise 16 rue Georges Clémenceau à VENDIN-LE-VIEIL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société HLM SIA Habitat souhaite procéder à la cession d'un logement locatif situé 16 rue Georges Clémenceau à VENDIN-LE-VIEIL.

Il rappelle que cette vente est soumise, conformément aux articles L 443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation, à l'avis du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose aux élus de ne pas s'opposer à cette cession.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 25 – Contre : 0, l'avis favorable du Conseil Municipal sera transmis en Préfecture.

Adjonction de la Commune d'ESTEVELLES au SIVOM d'Insertion de Wingles.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune d'Estevelles, par délibération du 4 avril 2018, a émis le souhait d'adhérer au SIVOM d'Insertion de Wingles.

Une demande officielle a été présentée à la Présidente, Madame Maryse LOUP, qui a étudié les modalités d'adhésion au Syndicat et de prendre connaissance des statuts du SIVOM d'Insertion et de son fonctionnement. En date du 20 Juin 2018, les membres du Comité Syndical du SIVOM d'Insertion de Wingles, se sont prononcés favorablement à l'adhésion.

Monsieur le Maire précise que les Conseils Municipaux des villes adhérentes au SIVOM doivent émettre un avis sur la demande d'adhésion de la Ville d'Estevelles.

Il propose d'accepter cette demande d'adhésion.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 25 – Contre : 0, l'avis favorable du Conseil Municipal sera transmis à Madame la Présidente du SIVOM d'Insertion de Wingles.

Projet d'implantation d'une station radioélectrique SFR sur la Ville.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société SFR souhaite implanter une antenne relais sur notre Commune.

Trois emprises de terrain susceptibles d'être retenues sont proposées:

- le stade 37 rue Etienne Dolet,
- l'Hôtel de Ville 25 rue Jean Jaurès
- l'Eglise, Place Léon Blum.

Monsieur le Maire laisse la parole aux élus afin de connaître les positions de chacun. Il en ressort un refus général de permettre l'implantation d'une antenne relais sur ces lieux considérés comme sensibles.

Monsieur le Maire acte le refus général d'implantation et soumet cet avis pour vote.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Contre : 25 – Pour : 0, le Conseil Municipal ne donne pas son accord pour l'implantation d'une antenne relais par l'opérateur SFR.

Approbation de la modification des statuts de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) : Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance en date du 22 mai dernier, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a délibéré pour la prise de compétence relative à la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols.

Il invite, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal à donner son avis sur ces nouveaux statuts dont une copie a été jointe à la convocation.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 25 – Contre : 0, le Conseil Municipal est favorable à la prise de compétence, relative à la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols par la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin.

Convention pour la Médecine Professionnelle avec l'AST (Action Santé Travail).

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que les agents sont suivis dans le cadre de la médecine du travail par la Société de Secours Minière du Pas-de-Calais. Or, le docteur GRAUX qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 30 juin 2018 n'a pas trouvé de remplaçant. La Société de Secours Minière n'assurera donc plus la médecine préventive.

Il est donc nécessaire de trouver un nouveau prestataire dès le 1^{er} juillet 2018.

L'AST propose une prise en charge complète de la collectivité qui inclut les visites obligatoires des agents et des formations indispensables à la prévention de la santé des agents, telles que la Formation PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) et SST (Sauveteur secouriste du travail).

Monsieur le Maire précise également que l'AST nous accompagnera, dans le cadre de son contrat, dans la rédaction de notre document unique qui doit démarrer en septembre.

Dans sa proposition financière, l'AST propose un tarif annuel débutant au 1^{er} janvier de l'année. Les services, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, négocient une proratisation pour l'année 2018.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 25 – Contre : 0, Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat proposé par l'AST.

VENDIN-LE-VIEIL, le

LA SECRETAIRE,

LE MAIRE,

Carine BANAS

Didier HIEL